



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 20 avril 2017 à l'adoption du règlement numéro 226-2017 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition d'ameublement et la réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 332 825 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 juillet 2017.

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille dix-sept.

---

Madeleine Barbeau, greffière